

INFORMATIONS RESULTATS, INSCRIPTIONS L1/L2 et ESV (Portail SFA)

Sauf problème exceptionnel, les résultats définitifs du semestre 2 et de l'année 2015-2016 seront proclamés au plus tard le 1er juillet 2016.

En fonction de vos résultats à l'année, vous serez confronté à différentes situations. Quelle que soit votre situation, vous aurez à effectuer une *inscription administrative* (IA) par le site web de l'Université et une *inscription pédagogique* (IP). Les deux inscriptions IA et IP sont essentielles : l'IA est l'inscription à l'université, et l'IP permet au secrétariat pédagogique de vous affecter à une formation et un groupe de TD/TP. Anticipez au maximum votre réinscription pour permettre aux secrétariats et responsables de formation d'organiser au mieux la rentrée prochaine.

Veillez à respecter la date limite (voir site web UPS). Aucune inscription tardive ne sera tolérée.

A- Vous êtes ADM (Admis) à l'année (vous avez une moyenne des deux semestres $\geq 10/20$) :

Vous avez validé votre L1 et vous pouvez vous inscrire dans la L2 de votre choix. Cette inscription se fait en deux étapes avec une IA par le site web de l'Université, et une IP auprès du responsable ou du secrétariat de la L2 choisie. Attention aux dates limites (02/09/2016 pour l'IA en L2).

B- Vous êtes AJ (Ajourné) à l'année (vous avez une moyenne des deux semestres $< 10/20$), trois cas sont possibles :

✓ Cas 1 : vous êtes AJ à chaque semestre (moyenne S1 < 10/20 et moyenne S2 < 10/20), vous n'avez pas validé votre L1. Vous devez vous réinscrire en L1 avant le 21/07/2016). Cette réinscription se fait en deux étapes par le web, avec une IA en L1 et une IP en L1S1.

✓ Cas 2 : vous êtes ADM à l'un des deux semestres : vous n'avez pas validé votre L1 mais vous avez validé un semestre. Vous serez automatiquement en situation d'enjambement L1-L2. Vous suivrez en 2016-2017 le semestre de L1 qui vous manque et un semestre de L2 (S3 si S1 validé ou S4 si S2 validé). Cette réinscription implique une IA en L1 avant le 21/07 et une IP dans le semestre suivant (L1S1 inscription via le web ou L2S3 auprès du secrétariat pédagogique de la formation).

✓ Cas 3 : vous êtes AJ à chaque semestre, mais vous totalisez un nombre d'ECTS ≥ 45 . Vous devez vous réinscrire en L1 (IA et IP avant le 21/07) et vous pouvez vous inscrire (IP) sur une partie des UE de L2, **après autorisation de l'équipe pédagogique qui aura vérifié la faisabilité de l'enjambement**. La charge sur chaque semestre ne doit pas dépasser 39 ECTS et doit être validée par les responsables L1 et L2.

C- Tout étudiant ajourné à l'année avec une moyenne ≥ 9 et $< 10/20$ et n'ayant aucune absence injustifiée (ABI) a la possibilité de passer l'Epreuve Supplémentaire de Validation (ESV). L'inscription est obligatoire sur Moodle (espace L1/SFA/ESV 2014-2015) du 24 au 26 Août 2016. Aucune inscription tardive ne sera prise en compte.

Attention : s'inscrire et passer l'ESV implique malgré tout une inscription en L1 avant le 21/07 conformément à l'un des trois cas ci-dessus. La réussite à l'ESV entraînera une modification de l'inscription.

Tout étudiant éligible et inscrit à l'ESV doit passer trois évaluations (maths, physique et majeure) quelles que soient les UEs validées au cours de l'année.

- **Mardi 30 août 10h-12h : contrôle de mathématiques** (programmes de maths 1 et maths 2).
- **Mardi 30 août 14h-16h : contrôle de physique** (programmes de physique 1 et physique 2).
- **Mercredi 31 août 10h-12h**, un contrôle lié à la majeure du semestre 2 :

Contrôle d'informatique (majeure informatique, programmes de info 3 et info num).
Contrôle de maths (majeure mathématiques, programmes de maths 3 et maths 4).
Contrôle de chimie (majeure physique-chimie, programmes de chimie 2 et chimie 3).
Contrôle de SPI-EEA (majeure SPI-EEA, programme de SPI-EEA S2).

Selon le nombre d'étudiants inscrits, l'épreuve peut être sous forme d'oral. Les salles seront affichées avant les épreuves au tableau d'affichage du secrétariat.

Résultat de l'ESV (au plus tard 5 septembre) :

- **Si la note moyenne de l'ESV est $\geq 10/20$, vous serez Admis Jury (ADJ) à la L1** (sans modification de votre moyenne à l'année de L1). Votre IA sera modifiée (L1 vers L2). Rendez-vous au service de scolarité centrale pour valider ce changement puis effectuer l'IP en L2 de votre choix auprès du secrétariat pédagogique.
- Dans le cas contraire, vous resterez en L1 conformément au cas 1, 2 ou 3 détaillé ci-dessus.